



Déplacement de bornes

Par **Stéphso**, le **25/07/2019** à **22:35**

Bonjour, j'ai acheté une maison sur un terrain où il y a eu division de parcelle le 26.11.18.

Lors du compromis nous avons demandé en clause suspensive de faire vérifier le bornage avant la signature définitive car j'avais des doutes sur certaines bornes. Les anciens propriétaires nous ont assuré que le géomètre était repassé et nous avons donc signé. Une fois sur les lieux nous avons bien constaté que les bornes n'avaient pas bougé. Après contact avec l'ancien propriétaire, le géomètre est repassé et les bornes étaient non chassées et déplacées de 2m50 environ me faisant perdre environ 30m² de terrain. Ayant maintenant les nouvelles bornes je ne peux toujours pas clôturer mon terrain puisqu'une partie sert de passage à mes voisins du fond. Sur conseil de notre notaire nous avons trouvé un accord à l'amiable avec l'ancien propriétaire qui consiste à construire un mur de soutènement qui permettra d'élargir le chemin pour que mes voisins puisse contourner mon terrain.

Le mur de soutènement est bien terminé depuis début mai mais il faut combler l'espace entre l'ancien mur et le nouveau avec du balaste afin que nous puissions l'utiliser comme chemin et enfin clôturer notre terrain.

L'ancien propriétaire nous organise soit disant des livraisons qui s'annulent systématiquement et nous ne lui faisons plus confiance.

Quels sont les démarches et auprès de qui devons nous tourner afin d'obtenir la fin de notre mur ?